

Date de publication : 23 OCT. 2023

Séance du 12 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margailan, Nicolas Salerno, Béatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag, Josiane Maurin.

Procurations de : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastie à Jean-Marc Brabant, Pierre Auboïs à Geneviève Jean, Mariane Domeizel à Samantha Khalizoff, Rose-Marie Dumontier à Jean-Luc Borel, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Romain Brette

Absents et excusés : Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Michel Partage, Anne-Marie Dauphin,

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-089
Digues de Villelaure - Promesse unilatérale d'achat - SAFER

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de COTELUB

Dans le cadre de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) », COTELUB souhaite faire l'acquisition de plusieurs parcelles en vue de réaliser des travaux sur les digues de la commune de Villelaure

Compte tenu du nombre conséquent de parcelles nécessitant la signature d'une promesse unilatérale d'achat, et dans un souci d'efficacité, il est apparu nécessaire de donner délégation de signature à Monsieur le Président pour toute promesse unilatérale d'achat se rapportant aux travaux des digues de la commune de Villelaure.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la présente délégation de signature ;
- De lui donner délégation pour signer toutes promesses unilatérales d'achat des parcelles avec la SAFER
- De l'autoriser à désigner le notaire et à signer les actes d'achat ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'approuver** la présente délégation de signature ;
- **De donner** délégation à Monsieur le Président pour signer toutes promesses unilatérales d'achat des parcelles avec la SAFER
- **D'autoriser** Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer les actes d'achat ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie LE BOUC
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

